AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA09 090049 ADOPTÉ EN VERTU
DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA09 090049 visant à autoriser l'érection d'un panneau publicitaire à message variable dans le stationnement de la gare Du Ruisseau - Partie du lot 331 de la Paroisse de Sault-au-Récollet - Zone 0202 (dossier 1081333149);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 février 2009, d'un projet de résolution portant le numéro CA09 090049, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 16 février 2009 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour le stationnement incitatif de la gare Du Ruisseau, située sur la partie du lot 331 de la Paroisse de Sault-au-Récollet, l'autorisation d'ériger un panneau publicitaire à message variable, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 427 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le projet de résolution CA09 090049 vise la zone 0202, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

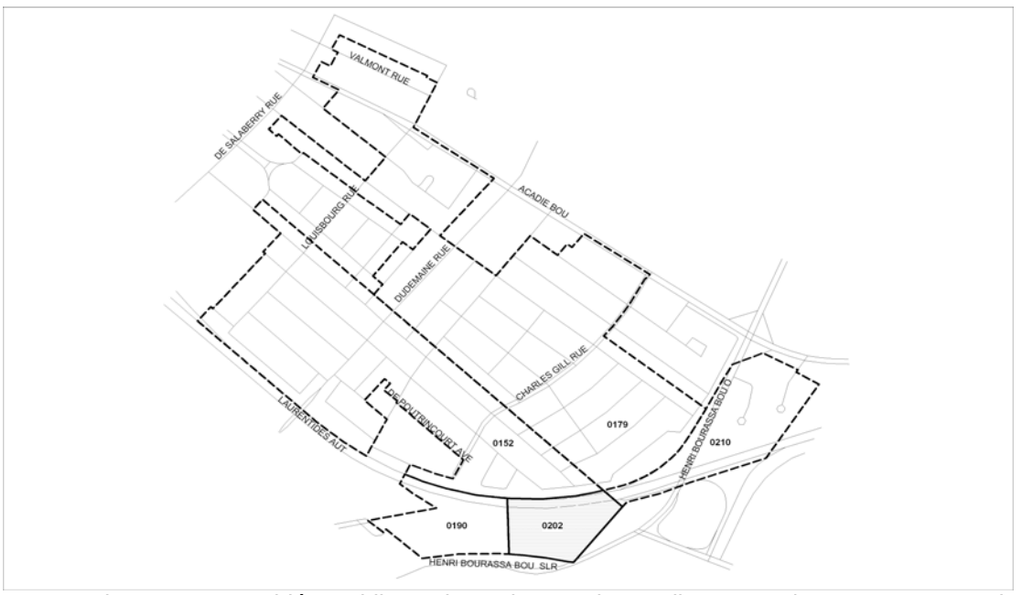

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de résolution CA09 090049 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour de février deux mille neuf.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement